



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

21 MAI 2014

Dossier suivi par : Mme MEZIANI
☎ 04 84 35 42 66 -Fax : 04 84 35 42 00
farida.meziani@bouches-du-rhone.gouv.fr
N° 2013-307 A

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Société STOCKFOS

Autorisation d'exploiter une installation de stockage et
transit de minerais, bois, ferrailles et déchets non dangereux
à Fos sur Mer.

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 21 mai 2014, il sera procédé, sur le territoire des communes de **Fos sur Mer et Port-Saint-Louis-Du-Rhône**, à une enquête publique portant sur la demande présentée par la société **STOCKFOS** dont le siège social est situé au 13 boulevard Maritime à Martigues (13500), en vue d'être autorisée à exploiter une installation de stockage et transit de minerais, bois, ferrailles et déchets non dangereux, située Terminal Minéralier, Darse 1, à Fos-sur-Mer (13270).

Le projet de la société **STOCKFOS** consiste à étendre ses activités de stockage pour pouvoir accueillir de nouveaux matériaux : bois, papiers, cartons, ferrailles et déchets non dangereux sur les parcelles de son périmètre d'exploitation qui étaient demeurées inexploitées à ce jour.

Ce dossier contient une étude d'impact et le public peut consulter un résumé non technique de cette dernière sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 20 mai 2014 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône Place Félix Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement (DCLUPE), Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur :

**Monsieur Serge COEN,
Docteur physique et chimie
Retraité**

Est désigné comme commissaire suppléant :

**Monsieur Jean-Louis DHERS,
Directeur Général des services à la Mairie de Marignane,
Retraité**

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en Mairies de **Fos sur Mer et Port-Saint-Louis-Du-Rhône**, pendant 31 jours **du lundi 16 juin 2014 au mercredi 16 juillet 2014 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux précisés ci-après et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Fos sur Mer, **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Fos sur Mer dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Monsieur Serge COEN recevra personnellement les observations des intéressés en :

● **Mairie de Fos sur Mer**, ZAC Mazet, Avenue René Cassin, 13270 Fos sur Mer.

- le **lundi 16 juin 2014 de 9h 00 à 12h 00**
- le **mardi 24 juin 2014 de 14h 00 à 17h 00**
- le **jeudi 03 juillet 2014 de 9h 00 à 12h 00**
- le **vendredi 11 juillet 2014 de 9h 00 à 12h 00**
- le **mercredi 16 juillet 2014 de 9h 00 à 12h 00**

● **Mairie de Port-Saint-Louis-Du-Rhône**, Direction de l'Aménagement du Territoire et Travaux (DATT), Villa PEC Camargues, avenue Marcel Baudin, 13230 Port-Saint-Louis-Du-Rhône.

- le **lundi 16 juin 2014 de 14h 00 à 17h 00**
- le **mardi 24 juin 2014 de 9h 00 à 12h 00**
- le **jeudi 03 juillet 2014 de 14h 00 à 17h 00**
- le **vendredi 11 juillet 2014 de 14h 00 à 17h 00**

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 3 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

La personne responsable du projet est Monsieur Xavier HAUTERAT – Directeur Général de la société STOCKFOS tél : 04.42.06.71.82.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

POUR LE PREFET:
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY